

@COM.ALIOS
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 1 ROND POINT DE FLOTIS, 31240 ST JEAN
519 441 539 RCS TOULOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE

La société NC FINANCES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par son gérant Madame Nathalie CANELLAS

La société PM FINANCES, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant Madame Célia PECHMAGRE-CAMINADE,

La société ROLOGA, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant Monsieur Thierry DURAND

Madame Nathalie CANELLAS

Détenant ensemble 2500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.ALIOS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.ALIOS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le contrat d'apport conclu le 20/03/2025 avec la société 2M CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 CASTRES immatriculée sous le numéro 883 093 940 au RCS CASTRES, représentée aux présentes par son gérant Monsieur MARCATO Michaël,
- le contrat d'apport conclu le 20/03/2025 avec la société PALJA CONSEILS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 984 route de Vignole 81120 LOMBERS, immatriculée sous le numéro 883 102 170 au RCS ALBI, représentée aux présentes par sa gérante Madame Aurélie PALOUS,
- le rapport de Monsieur Edmond CAUBRAQUE, commissaire aux apports,
- le récépissé de dépôt du rapport du commissaire aux apports au greffe de Toulouse le 25/03/2025,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 2840,00 euros par voie d'apport en nature,

DS Paraf DS Paraphes Paraf DS


- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Agrément cession de titres
- Autorisations d'acquérir et de cession de titres de la société @COM.TARN,
- Nomination de nouveaux directeurs généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance :

- d'un contrat d'apport signé électroniquement le 20/03/2025 aux termes duquel la société 2M CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 CASTRES immatriculée sous le numéro 883 093 940 au RCS CASTRES, représentée aux présentes par son gérant Monsieur MARCATO Michaël, fait apport à la Société Deux cent quatre-vingt-six (286) Actions de la société @COM.TARN Société par actions simplifiée Au capital de 187 500 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul, 81100 CASTRES, immatriculée sous le numéro 380 718 379 au RCS CASTRES, évalués à Cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quatre (149.864,00) euros,

- d'un contrat d'apport signé électroniquement le 20/03/2025 aux termes duquel la société PALJA CONSEILS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 984 route de Vignole 81120 LOMBERS, immatriculée sous le numéro 883 102 170 au RCS ALBI, , représentée aux présentes par sa gérante Madame Aurélie PALOUS, fait apport à la Société Deux cent quatre-vingt-six (286) Actions de la société @COM.TARN Société par actions simplifiée Au capital de 187 500 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul, 81100 CASTRES, immatriculée sous le numéro 380 718 379 au RCS CASTRES, évalués à Cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quatre (149.864,00) euros,

- du rapport de Monsieur Edmond CAUBRAQUE, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés en date du 06/12/2024, et déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le 25/03/2025,

Approuve à l'unanimité cet apport aux conditions stipulées à l'acte d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, statuant sur le rapport du Président, décide à l'unanimité, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première décision, d'augmenter le capital social de 2840,00 euros pour le porter de 25 000,00 euros à 27840,00 euros, au moyen de la création de 284 actions nouvelles de 10 euros chacune, émises au prix de 1053,00 euros, soit avec une prime d'émission de 1043,00 euros par action, entièrement libérées, et attribuées à :

- La société 2M CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 CASTRES immatriculée sous le numéro 883 093 940 au RCS CASTRES, représentée aux présentes par son gérant Monsieur MARCATO Michaël à hauteur de 142 actions en rémunération de son apport.
- la société PALJA CONSEILS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 984 route de Vignole 81120 LOMBERS, immatriculée sous le numéro 883 102 170 au RCS ALBI, , représentée aux présentes par sa gérante Madame PALOUS Aurélie, à hauteur de 142 actions en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Le droit aux dividendes de l'apporteur s'exercera pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au jour de la réalisation.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La différence entre la valeur de l'apport et le montant de l'augmentation de capital, soit la somme de deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent douze (296.212,00) euros, constitue une prime d'apport qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés constate, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, que l'augmentation du capital qui en résulte est définitivement réalisée et décide à l'unanimité de modifier comme suit les articles 06 et 08 des statuts :

Article 6 - Apports - Formation du capital

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

Aux termes d'un accord unanime des associés constaté dans un acte sous signature privée en date du 07-04-25, le capital social a été augmenté de 2840 euros au moyen d'apports en nature de 572 actions de la société la société @COM.TARN Société par actions simplifiée Au capital de 187 500 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul, 81100 CASTRES, immatriculée sous le numéro 380 718 379 au RCS CASTRES.

Article 8 - Capital social

"Le capital social est fixé à la somme de **vingt-sept mille huit cent quarante euros (27.840,00 €)**. Il est divisé en deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (2784) actions de 10 euros chacune, de même catégorie, numérotées de 01 à 2784.

Total du nombre d'actions composant le capital social : 2784 actions
soit deux mille sept cent quatre-vingt quatre actions.

La société communique annuellement aux conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président autorise la cession de 111 actions de la société @COM.ALIOS par la société @COM.EXPERTISE à la société NC FINANCES, déjà associée, moyennant le prix de 1053,00 euros l'action, soit un total de cent seize mille huit cent quatre-vingt-trois (116.883,00) euros.

A cet effet, elle confère tous pouvoirs à la société NC FINANCES, Présidente de la Société, pour mettre à jour les comptes d'actionnaires et registre de mouvements de titres.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président autorise la cession de 111 actions de la société @COM.ALIOS par la société @COM.EXPERTISE à la société PM FINANCES, déjà associée, moyennant le prix de 1053,00 euros l'action, soit un total de cent seize mille huit cent quatre-vingt-trois (116.883,00) euros.

A cet effet, elle confère tous pouvoirs à la société NC FINANCES, Présidente de la Société, pour mettre à jour les comptes d'actionnaires et registre de mouvements de titres.

SIXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président autorise la cession de 111 actions de la société @COM.ALIOS par la société @COM.EXPERTISE à la société ROLOGA, déjà associée, moyennant le prix de 1053,00 euros l'action, soit un total de cent seize mille huit cent quatre-vingt-trois (116.883,00) euros.

A cet effet, elle confère tous pouvoirs à la société NC FINANCES, Présidente de la Société, pour mettre à jour les comptes d'actionnaires et registre de mouvements de titres.

SEPTIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité, de nommer, à compter de ce jour, à l'unanimité en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- La société 2M CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 CASTRES immatriculée sous le numéro 883 093 940 au RCS CASTRES, représentée aux présentes par son gérant Monsieur MARCATO Michaël,
- La société PALJA CONSEILS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le Siège social est 984 route de Vignole 81120 LOMBERS, immatriculée sous le numéro 883 102 170 au RCS ALBI, , représentée aux présentes par sa gérante Madame PALOUS Aurélie,

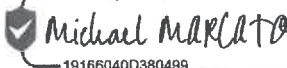
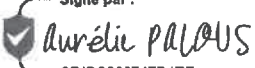
La collectivité des associés décide à l'unanimité que les mandats de directeur général ne seront pas rémunérés.

Conformément aux dispositions des statuts, La société 2M CONSEILS et la société PALJA CONSEILS disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

HUITIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Alain PECHMAGRE-CAMINADE 04-04-25 DocuSigned by:  51484E0E6ABC4C9...	Nathalie CANELLAS 07-04-25 DocuSigned by:  389754ABE8FD42B...
Société PM FINANCES Célia PECHMAGRE-CAMINADE 07-04-25 Signé par :  008B510D264144D...	Société NC FINANCES Nathalie CANELLAS 07-04-25 DocuSigned by:  389754ABE8FD42B...
Société ROLOGA Thierry DURAND 07-04-25 Signé par :  330914AB1ED74E7...	2M CONSEILS Michaël MARCATO (*) 07-04-25 DocuSigned by:  19165040D380499...
PALJA CONSEILS Aurélie PALOUS (*) 07-04-25 Signé par :  C74BC308747D4EE...	

(*) bon pour acceptation des fonctions de directeur général

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
TOULOUSE

Le 10/04/2025 Dossier 2025 00019316, référence 3104P61 2025 A 02072

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro